



**Ministry of Long-Term
Care**

**Ministère des Soins de longue
durée**

**Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Rapport d'inspection prévu par
la Loi de 2007 sur les foyers de
soins de longue durée**

**Long-Term Care Operations Division
Long-Term Care Inspections Branch**

**Division des opérations relatives aux
soins de longue durée
Inspection des FSLD**

Ottawa Service Area Office
347 Preston St Suite 420
OTTAWA ON K1S 3J4
Téléphone : 613 569-5602
Facsimile : 613 569-9670

Bureau régional de services d'Ottawa
347, rue Preston, bureau 420
OTTAWA ON K1S 3J4
Téléphone : 613 569-5602
Télécopieur : 613 569-9670

Copie du rapport public

Date du rapport :	N° de l'inspection	N° de registre :	Type d'inspection
23 avril 2021	2021_683126_0006	016524-20, 023264-20, 025336-20	Inspection dans le cadre du Système de rapport d'incidents critiques

Titulaire de permis

Genesis Gardens inc.
1003, chemin Limoges Sud, Limoges ON K0A 2M0

Foyer de soins de longue durée

Foyer St-Viateur Nursing Home
1003, chemin Limoges Sud, Limoges ON K0A 2M0

Nom de l'inspectrice

LINDA HARKINS (126)

Résumé de l'inspection

Il s'agissait d'une inspection menée dans le cadre du Système de rapport d'incidents critiques.

Elle a été effectuée aux dates suivantes : le 14 avril 2021 (sur place) et les 15, 16, 20, 21, 22 et 23 avril 2021 (à l'extérieur du foyer).

**Au cours de cette inspection, les registres suivants ont été inspectés :
Registre n° 016524-20, rapport d'incident critique (RIC) n° 2746-000008-20,
registre n° 0232664-20, RIC n° 2746-000010-20 et registre n° 025336-20,
RIC n° 2746-000011-20 concernant un incident qui a occasionné à une personne
résidente une blessure pour laquelle elle a été transportée à l'hôpital, et qui a
provoqué un changement important dans son état de santé.**

**Au cours de l'inspection, l'inspectrice a eu des entretiens avec les personnes
suivantes : l'administratrice ou l'administrateur, la directrice ou le directeur des
soins infirmiers (DSI), la directrice adjointe ou le directeur adjoint des soins
infirmiers (DASI), l'infirmière ou l'infirmier en prévention et contrôle des infections,
la superviseure ou le superviseur de l'environnement, une infirmière autorisée ou
un infirmier autorisé (IA), une infirmière auxiliaire autorisée ou un infirmier
auxiliaire autorisé (IAA), plusieurs personnes préposées aux services de soutien
personnel (PSSP), une agente ou un agent de dépistage de la COVID-19 et
plusieurs personnes résidentes.**

**Au cours de l'inspection, l'inspectrice a observé la liste de contrôle sur la
prévention et le contrôle des infections, ainsi que les soins et les services fournis
aux personnes résidentes. L'inspectrice a examiné des dossiers médicaux de
personnes résidentes et des notes d'enquête concernant les incidents.**

Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés pendant cette inspection :
Prévention des chutes
Hospitalisation et changement de l'état pathologique
Prévention et contrôle des infections
Comportements réactifs

Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.

**0 AE
0 PRV
0 OC
0 RD
0 OTA**

NON-RESPECT DES EXIGENCES

Définitions

AE — Avis écrit

PRV — Plan de redressement volontaire

RD — Renvoi de la question au directeur

OC — Ordres de conformité

OTA — Ordres, travaux et activités

Le non-respect des exigences prévues par la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD) a été constaté.

Le présent document constitue un avis écrit de non-respect aux termes du paragraphe 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Émis le 23 avril 2021

Signature de l'inspectrice

Rapport original signé par l'inspectrice.